

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2017

L'an deux Mil dix-sept, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre BARRUCAND, Maire.

Date de la convocation : 12.10.2017

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : Mmes DONZEL-PICHOT Maryse, GESLIN Doriane, BARRACHIN Anne-Marie, Mrs BARRUCAND Pierre, CHABRIER Christian, LARUAZ Francis, BASTARD-ROSSET André POCHAT-COTILLOUX Arnaud et AVET-FORAZ André.

ABSENTES ET EXCUSEES : Mmes CHIMENE-LEBRETON Nathalie, ANDARELLI Marie.

A été élue secrétaire : GESLIN Doriane.

I. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THÔNES (CCVT)

DEL-2017-44

Monsieur le maire informe le Conseil municipal :

Que par courrier du 29 septembre 2017, Monsieur le Président de la CCVT et Président de la CLECT, lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 28 septembre dernier. Il rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 25 octobre 2016, a délibéré afin d'opter pour un passage en FPU à compter du 1^{er} janvier 2017. La CLECT s'est réunie dès le mois de février pour étudier les transferts de compétences envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants. Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir prendre connaissance du rapport ci-joint et présenté.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : APPROUVE** le rapport établi par la CLECT en date du 28 septembre dernier ci-joint en annexe ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

II. COUPE AFFOUAGERE 2017

DEL-2017-45

L'Office National des Forêts a fait connaître que des bois seront marqués dans les parcelles 39 de la forêt communale au lieu-dit « La Rosière » soumise au régime forestier. Ainsi que la parcelle A 2734 au lieu-dit « Les Iles ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **Décide** de fixer comme suit les tarifs d'affouage 2017-2018 :

- « Vernes » → bois marqués au bord du fier 30 €
- « Fayards » → bois dur (Hêtre...) 45 €

L'exploitation sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants dont les noms et signatures suivent : premier garant : Mr DUPERRIL Bernard, deuxième garant : Mr JOSSERAND Alain, troisième garant : Mr CONTAT Guy

- Le délai d'exploitation est fixé au 31 octobre 2018.

III. TARIFS SECOURS 2017/2018 « DOMAINE NORDIQUE DES GLIERES » **DEL-2017-46**

Il est rappelé que le Conseil Municipal en application des lois relatives à la Protection de la « Montagne » et à la démocratie de proximité a décidé :

- d'instaurer le remboursement des frais de secours liés à la pratique du ski de fond sur le domaine nordique du Plateau des Glières ;
- de confié le recouvrement de la somme due, auprès de la personne secourue, au comptable public ;
- de confié la distribution des secours sur le domaine nordique communal à l'Association Haute-Savoie nordique ;
- et d'approuver que la participation pour frais de secours serait étendue à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs ;

Comme chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à approuver les tarifs des prestations de secours suivants :

- **57 € Zone A** « Front de neige » (proximité immédiate du Centre de Ski) ;
- **117 € Zone B** sur les pistes et à proximité immédiate des pistes ou à l'intérieur des pistes ;
- **232 € Zone C** « hors-pistes » (prix de base) susceptible de majoration sur facturation en fonction des moyens mis en œuvre ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : **APPROUVE** les tarifs pour les prestations de secours, comme repris ci-dessus ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette tarification.

IV. ACQUISITION DE PARCELLES PROPRIETE DE MME Veuve JULIETTE DONZEL NEE VAGNEUX. **DEL-2017-47**

Le Maire soumet au Conseil Municipal, le projet d'acquisition de parcelles, propriété de Mme Juliette, Emma VAGNEUX, veuve de Monsieur DONZEL ; cadastrées sous les numéros suivants :

Canton	Parcelle	Surface
Plan de Buge Section A	1195	1 687 m ²
	1199	1 204 m ²
Total		2 891 m²

Estimation globale de la parcelle : fond et superficie

Superficie	Fond	Total
769 €	0.10 € le m ² soit 286 €	1 055 €

Le Conseil Municipal, après délibération : **DONNE** son accord pour l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées, pour un montant total de **1 055 €** ; **AUTORISE** Monsieur le Maire, à mener à bien toutes les démarches nécessaires, signer tous les documents et actes à venir, relatif à ces acquisitions ; **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de la commune.

V. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT COMMUNE 2017 **DEL-2017-48**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2017 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	21532	ONA		Réseaux d'assainissement	15 200,00
						Total	15 200,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	020	020	ONA		Dépenses imprévues	-15 200,00
						Total	-15 200,00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

VI. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT COMMUNE 2017 **DEL-2017-49**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2017 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédit ci-après :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	65	658			Charges diverses de gestion courante	135,00
						Total	135,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	F	014	701249			Reversement redevance agence de l'eau	-135,00
						Total	-135,00 €
CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	21532	ONA		Réseaux d'assainissement	1 074,00
						Total	1 074,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	020	020	ONA		Dépenses imprévues	-1 074,00
						Total	-1 074,00 €

Le Conseil Municipal, approuve les virements de crédit ci-dessus.

VII. DECISION MODIFICATIVE - VIREMENT DE CREDIT - BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT COMMUNE 2017 **DEL-2017-50**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le crédit prévu à un chapitre du BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2017 étant insuffisant, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

CREDITS A OUVRIR						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	21	21531	ONA		Réseaux d'adduction d'eau	18 500,00
						Total	18 500,00 €
CREDITS A REDUIRE						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op			
D	I	23	2315	ONA		Immobilisations corporelles en cours/Installations	-18 500,00
						Total	-18 500,00 €

Le Conseil Municipal, approuve le virement de crédit ci-dessus.

VIII. CHANGEMENT D'OPERATEUR POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE DEL-2017-51

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme iXBus proposée par la société JVS-Mairistem ; Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ; Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ; Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Haute-Savoie, représentant l'Etat à cet effet ; Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS Mairistem.

IX. DEMANDE D'AIDE AU NIVEAU DE L'ETAT AU TITRE DE LA DETR 2018 POUR LA COUVERTURE DU TOIT DE L'EGLISE COMMUNALE ET CHAPELLE

DEL-2017-52

Monsieur le Maire précise qu'afin de finaliser au plus vite ce projet déjà validé lors de la séance du Conseil Municipal du 25/11/2016 par délibération n° DEL-2016-33, il serait opportun de déposer un dossier de demande d'aide auprès de l'Etat au titre DETR 2018 (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Ce projet concerne la réalisation de l'ouvrage suivant :

REFECTION DE LA COUVERTURE DE L'EGLISE-CHAPELLE.

Le coût global de réalisation est estimé à **103 434 €** hors taxes.

Le Conseil Municipal, cet exposé entendu et après avoir délibéré : **SOLLICITE** une aide auprès de l'Etat : au titre de la DETR, pour un montant de **41 374 €** H.T ; **Le financement prévisionnel** de ce projet se décompose de la manière suivante : **41 374 €** de subvention allouée par l'Etat - DETR 2018 ; **62 060 €** par des fonds propres communaux + subventions diverses... **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à la réalisation de ce projet.

Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 20/11/2017

Le Maire

Pierre BARRUCAND